



ECLAIRAGE PUBLIC

(Convention : article 5 des statuts du SDEG 16)

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Valable jusqu'au 17 décembre 2023

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Le bourg - (mairie)

Dossier SDEG 16 n° : 2023 - AE - 0406 - EP

Observation(s) : Mise en lumière provisoire lié à la campagne d'octobre rose.

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

Eclairage public	Montants
Annexe A - Travaux sur le réseau	0.00
Annexe B - Travaux d'installation	1 666.72
Montant total HT	1 666.72
TVA 20,00%	333.34
Total général TTC en €	2 000.06

FINANCEMENT DES TRAVAUX	Montants
Financement du SDEG 16 - travaux d'installation d'éclairage public provisoire (100% du montant HT dans la limite de 5000 € maximum du montant HT et de 3 manifestations tous les 5 ans (*) sinon 35%)	1 666.72
TVA récupérée par le SDEG 16 (100%)	333.34
FINANCEMENT PRIS EN CHARGE PAR LE SDEG 16	2 000.06
CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE	0.00

Avis favorable de la Collectivité sur les travaux proposés et accord sur le montant de sa contribution,

à AUSSAC-VADALLE, le *18/09/2023*
 Le Maire,



- Date souhaitée de réalisation des travaux (*)

(*) : Si cette date de travaux est postérieure au 17/12/2023, un devis actualisé vous sera adressé.

- Le matériel d'éclairage public nécessite les délais de livraison suivants :

- 1 mois pour les luminaires routiers et les projecteurs,
- 2 mois pour les candélabres, mât et les luminaires peints,
- 3 mois pour les candélabres et mât peints.

- Ces travaux nécessitent une déclaration préalable (article 2, II au décret n° 2011-109 du 1er mars 2011)
- Ces travaux nécessitent une attestation de conformité (CONSUEL).
- Ces travaux nécessitent une (ou des) convention(s) de passage.
- Ces travaux nécessitent une déclaration de travaux.

" (*) Délibération n° 2011CS0303 du Comité Syndical du 7 novembre 2011 - "Le financement du SDEG 16 est limité à 5000 € HT par manifestation, par an et par Collectivité" - "Chaque Collectivité peut bénéficier d'un éclairage provisoire 3 fois tous les 5 ans décomptés à partir de la première opération."

Visa du SDEG 16 à réception du plan de financement

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER

Date de pose souhaitée :

Date de dépose souhaitée :

Personne à contacter avant intervention (si besoin) :

Mme ou M :

Téléphone :